

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE**  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 05 novembre 2025**

*L'an deux mille vingt-cinq, le 05 novembre à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON.*

*La convocation a été envoyée en date du 29 octobre 2025.*

**Présents :** Jacques ARNOUX, Stéphane BECT, Maurice BODECHER, Patrick BOIS, Stéphane BOYER, Natacha BRENIER, Jean-Marc BUTTARD, François CAMBERLIN, François CHEMIN; Eric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Nathalie FURBEYRE, Denise MELOT, Jacqueline MENARD, Jean-Claude RAFFIN, Erica SANDFORD, Thierry THEOLIER, Karin THEOLIER.

**Absents :** Agnès BALZER, Yann CHABOISSIER, Christian CHIALE, Marc KONAREFF, Gilles MARGUERON, Laurence PETINOT-GAGNIERE, Maryvonne ROBIN, Christian SACCHI, Jérémy TRACQ, Pierre VALLERIX.

**Procurations :** Yann CHABOISSIER à Jean-Claude RAFFIN  
Gilles MARGUERON à Stéphane BECT  
Maryvonne ROBIN à François CHEMIN  
Christian SACCHI à Jean-Marc BUTTARD  
Jérémy TRACQ à Denise MELOT  
Pierre VALLERIX à Patrick BOIS

Nombre de membres en exercice : 29  
Nombre de membres présents : 19  
Nombre de pouvoirs : 06  
Nombre de votants : 25

Monsieur François CHEMIN a été désigné secrétaire de séance.

**Objet : Commerce et artisanat**

- o **Conventions de partenariat**
  - **Chambre de Commerce et d'Industrie de la Savoie (CCI)**
  - **Chambre de Métiers et de l'Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes (CMA)**

Monsieur le Président informe l'assemblée que dans le cadre des actions portées par la CCHMV en matière de commerce et d'artisanat et de la feuille de route du Pôle opérationnel Artisanat-Commerce-Industrie, l'assemblée est invitée à délibérer afin de l'autoriser à conclure et signer deux conventions de partenariat avec la CCI et la CMA portant sur des actions à mettre en œuvre sur la période 2025 – 2026.

Les projets de conventions visent à définir les relations entre la CCHMV et la CCI / CMA, les contours du partenariat, formaliser le cadre de mise en œuvre des actions et en déterminer le périmètre, déterminer les rôles et engagements de chacun ainsi que les modalités financières des interventions. Le partenariat se traduit par la mise en œuvre d'un plan d'actions structuré autour de priorités telles que :

- Soutenir et dynamiser les filières économiques majeures,
- Renforcer l'offre commerciale, artisanale et de services du territoire,
- Renforcer l'attractivité du territoire,
- Accompagner la transition et l'adaptation des acteurs économiques face aux changements climatiques, sociétaux et économiques,
- Préserver, optimiser et valoriser l'offre foncière et immobilière.

Monsieur le Président donne lecture des projets de conventions et demande à l'assemblée de délibérer.

**Le Conseil communautaire,**

**Vu** l'exposé de Monsieur le Président,

**Vu** les projets de conventions de partenariat à intervenir entre la CCHMV et les chambres consulaires CCI et CMA ;

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

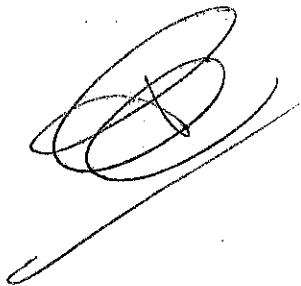
- **Approuve** les termes des deux projets de conventions de partenariat ;
- **Autorise** Monsieur le Président, ès-qualités, à conclure et signer les deux conventions de partenariat entre la CCHMV et les chambres consulaires CCI et CMA ;
- **Charge** Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.

Pour copie conforme, Modane, le 07 novembre 2025.

Le secrétaire de séance

François CHEMIN



Le Président

Christian SIMON

